



Mairie de Jujurieux

12 rue Jules Ferry – 01640 JUJURIEUX
Tel : 04 74 36 82 66 – accueil@jujurieux.fr

PROCES VERBAL Conseil Municipal de Jujurieux Du mardi 17 juin 2025 à 20h

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de Jujurieux s'est réuni en session ordinaire au lieu de ses séances, après convocation du Maire, Madame Anne Bollache.

Présents : Anne BOLLACHE, Nathalie CURTINE, Jérôme BEGON, Nadège DESCHAMPS, Jacques GROSGURIN, Odile ARBILLAT, Michel BLANCHET, Joël BROYER, Christophe EUSEBE, Fabienne FASQUELLE, Christine FUNAZZI, Frédéric MONGHAL, Laurence MOUROT.

Absents excusés : Sébastien BOYER ayant donné procuration à Frédéric MONGHAL, Laure MARTIN

Absente : Joëlle PELLUET

Nombre de conseiller en exercice : 16

Présents : 13

Votants : 14

Date de la convocation : 13 juin 2025

Madame Odile Arbillet, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OUVERTURE DE SEANCE :

Madame le Maire ouvre la séance et précise les noms des conseillers municipaux absents ou excusés.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20-05-2025 :

Après deux fautes d'orthographe corrigées, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. VALIDATION DU PROJET DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN-PAYS DU CERDON SELON UN ACCORD LOCAL EN VIGUEUR A COMPTER DU RENOUELEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX DE MARS 2026

Madame Le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales une nouvelle composition des EPCI à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars prochain ;

Mme le Maire rappelle que le nombre de sièges de conseiller communautaire et la répartition entre les membres peuvent être fixés selon :

- L'application d'un accord local sous réserve de respecter strictement les conditions prévues à l'article L. 5211-6-1-I-2° du CGCT,
- à défaut d'accord local, les règles de droit commun prévues à l'article L. 5211-6-1 du CGCT (II à VI),

Considérant que la commune de Jujurieux est membre de la Communauté de Communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon par arrêté préfectoral du 25 novembre 2011 ;

Considérant qu'en cas d'accord local, les communes membres doivent délibérer sur cette nouvelle composition au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant qu'en cas d'accord local, le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait attribué en application de l'article L 5211-6-1 III et IV et que la répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune ;

Les élus de la communauté de communes se sont positionnés favorablement lors du conseil du 22 mai 2025 pour la répartition suivante :

Communes	Population municipale	Nombre de sièges par application d'un accord local
Pont d'Ain	2862	6
Jujurieux	2209	5
Priay	1803	4
Saint-Jean-Le-Vieux	1799	4
Neuville sur Ain	1798	4
Poncin	1766	4
Cerdon	755	2
Varambon	664	2
Boyeux Saint Jérôme	362	1
Labalme	207	1
Saint-Alban	195	1
Challes la Montagne	185	1
Serrières sur Ain	135	1
Mérignat	133	1
Total	14873	37

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le nombre de conseillers communautaires et la répartition proposés.*
-

3. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE BIR HAKEIM SUR LA COMMUNE DE JUJURIEUX

Délibération passée en erreur matérielle pour « attribution de marché de travaux » au lieu de « attribution de marché de maîtrise d'œuvre ».

Madame le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée en marché unique concernant les travaux pour l'aménagement de la rue BIR HAKEIM.

L'analyse des offres a été effectuée par le Maître d'œuvre Aintégra, conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Critère 1- Prix des prestations	Sur 40 points (40 %)
Critère 2- Valeur technique	Sur 60 points (60 %)



7. CLASSEMENT DES OFFRES

Nom du candidat	Montant vérifié € HT	Critère 1 : prix	Critère 2 : technique	Total sur 100	Classement proposé
EUROVIA	474 649,25	32,14	43,00	75,14	2
SOCATRA*sst Balland	381 347,25	40,00	49,00	89,00	1
COLAS	512 718,75	29,75	36,50	66,25	3

8. PROPOSITION DU MAITRE D'ŒUVRE

Après analyse des différents critères de sélection, le maître d'œuvre propose au maître d'ouvrage de retenir l'offre de l'entreprise : **SOCATRA*sst Balland**
offre la mieux-disante, pour un montant de € HT : **381 347,25** soit en € TTC : **457 616,70**
qui obtient la note de : **89,00 / 100**

ou de mener une négociation avec les candidats

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- *Décide d'attribuer le marché à SOCATRA et son sous-traitant BALLAND pour un montant de 381 347,25 € HT*
- *Autorise Madame le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.*
- *Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget M57 en dépenses d'investissement.*

4. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR :

TRAVAUX DECI :

Madame Le Maire expose la nécessité d'installer :

- dans la nouvelle zone artisanale, une bâche souple de 240 m3 en complément des poteaux incendie sur la route du Riez,
- 3 poteaux incendie (PEI) sur la RD12 et rue Bir-hakeim suite aux travaux actuellement en cours, en renfort de ceux existant.

Ceci pour être en conformité avec la réglementation Secours Incendie. Ces deux projets ont eu un avis favorable du SDIS.

Ces équipements de sécurité obligatoires sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'état des territoires ruraux (DETR).

Après vérification auprès des services de l'état, la demande de subvention ne peut pas porter sur les PEI rue Bir Hakeim car les travaux sont commencés.

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande est le suivant :

	Dépenses en €			Recettes en €
Bâche en ZA	42 618,60	DETR	40%	17 047,44
		Autofinancement	60%	25 571,16
Total	42 618,60	Total		42 618,60

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité moins 1 voix, de :*
- *adopter le plan de financement exposé ci-dessus*
 - *solliciter une subvention au titre de la DETR*

TRAVAUX D'EAU POTABLE – RESERVOIRS ET CHLORATION COSSIEUX

Le plan de financement n'est pas encore complètement arrêté car la réunion de l'Avant-Projet Définitif s'est tenue lundi 16 juin. Le dossier de subvention sera déposé avec un projet de délibération que nous prendrons au prochain conseil municipal le 22 juillet.

TRAVAUX POUR UNE PARTIE DE LA TOITURE A L'EGLISE ET POUR UNE VOÛTE INTERIEURE (GAUCHE)

Madame Le Maire expose que le projet de remise à neuf d'une partie de la toiture (charpente), des pinacles (maçonnerie) et de la réfection d'une voûte intérieure à gauche suite à l'effondrement en décembre 2024 (charpente et plâtrerie-peinture) et dont le coût prévisionnel s'élève à 57 341,80 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et d'une subvention du département au titre du dispositif « pacte de territoire, patrimoine historique bâti ».

Le plan de financement déposé à l'appui de ces demandes est le suivant :

	Dépenses en €			Recettes en €
		DETR	40%	22 936,72
		Département	30%	17 202,54
		Autofinancement	30%	17 202,54
Total	57 341,80	Total	100%	57 341,80

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :*
- *adopter le plan de financement exposé ci-dessus*
 - *solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)*
 - *solliciter une subvention au titre du dispositif départemental pacte de territoire, patrimoine historique bâti*

TRAVAUX LIES A L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE LA ROUTE

Madame Le Maire expose que le projet de création de deux écluses en lieu et place de celles créées provisoirement et dont le coût prévisionnel s'élève à 91 089,50 € HT, plus la maîtrise d'œuvre s'élevant à 8 075 € HT.

Cet équipement de sécurisation de la traversée du hameau est susceptible de bénéficier de bénéficié d'une subvention au titre du pacte de territoire du département, dans la politique « équipement de proximité ».

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande est le suivant :

	Dépenses en €			Recettes en €
Travaux	91 089,50	Département	30%	29 749,35
Maîtrise d'oeuvre	8 075,00	Autofinancement	70%	69 415,15
Total	99 164,50	Total		99 164,50

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :*
- *adopter le plan de financement exposé ci-dessus*
 - *solliciter une subvention au titre du dispositif départemental pacte de territoire, équipement de proximité*

5. DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE SUBVENTION ECOLE SAINT JOSEPH

La cheffe d'établissement Madame Magali JAGNOUX a adressé une demande exceptionnelle de subvention pour le voyage scolaire des élèves habitant Jujurieux, au nombre de 15. Ce voyage était à Saint Front en Haute-Loire et il a duré 3 jours. Toutes les classes sont parties.

Madame le maire propose d'octroyer une somme de 20€ par élève de Jujurieux.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une somme de 20€ par élève de Jujurieux participant à la classe découverte.*

6. REGLEMENT D'AFFOUAGE 2025

Lors des coupes de bois qui ont été faites ce printemps aux communaux de Chaux, des coupes d'affouage étaient proposées. Nous avons délibéré lors du conseil du 15 octobre 2024 sur le prix de ces coupes pour pouvoir lancer la publicité et retenir les candidats éventuels.

M. Michel Blanchet précise le règlement défini pour les coupes et propose d'arrêter la liste des affouagistes pour que l'attribution des lots puisse se faire.

Une seule personne s'est portée candidate : M. DI MENNA

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la liste réduite à un seul nom telle que présentée.*

7. CONVENTION AVEC LA CCRAPC POUR L'INSTRUCTION DES PERMIS D'AMENAGER

Conformément aux dispositions de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II), la compétence d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) peut être assurée par un service mutualisé à l'échelle intercommunale.

La commune de Jujurieux souhaite confier l'instruction des permis d'aménager à la Communauté de Commune Rives de l'Ain-Pays du Cerdon (CCRAPC), tout en restant compétente pour les délivrer.

Il est proposé de conclure une convention de mise à disposition du service d'instruction ADS entre la commune de Jujurieux et la CCRAPC.

Cette convention précise les modalités de fonctionnement, de transmission des dossiers, le coût de l'instruction, les engagements des parties et la durée d'application.

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :*

- *D'approuver les termes de la convention de mise à disposition du service d'instruction des permis d'aménager entre la commune de Jujurieux et la CCRAPC, telle qu'annexée à la présente délibération*
- *D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier*
- *De charger le maire de l'exécution de la présente délibération*

8. DECISIONS DU MAIRE

- Décisions budgétaires pour le budget principal M57
- Décisions budgétaires pour le budget annexe « eau et assainissement » M49
- Désignation d'un maître d'œuvre pour l'aménagement de la traversée de La Route
- Signature de l'avenant de prolongation du contrat de service avec SOGEDO pour l'entretien de la STEP du 1 octobre 2025 au 28 février 2026.

9. INFORMATIONS DIVERSES

- Nomination d'un nouveau prêtre : Le père Vincent-de-Paul MALONGA est nommé à partir du 1 septembre sur le groupement paroissial dont Jujurieux fait partie.
- Rapport d'activité CCI AIN et de l'ADIL01 à consulter
- Entreprise Guinot qui travaille à La Combe informe que la rue de Rossand sera fermée à la circulation et au secours pour 3 semaines
- un Petit Susurrien va sortir en juillet. Faites remonter vos articles !
- Fatima Dormant a fait valoir ses droits à la retraite. Le pot de départ est prévu le 4 juillet à 18h30 à l'école. Elle invite tous les conseillers. La réponse doit lui parvenir rapidement.
- Une plaque en hommage à Charles Juliet sera déposée à l'école et inaugurée le lundi 23 juin à 8h30. Les enfants avec leurs enseignants ont travaillé sur le texte.
- Prochain Conseil Municipal – **mardi 22 juillet**

10. QUESTIONS DIVERSES

Odile Arbillaat : Va-t-on laisser le grillage du tennis ainsi ?

C'est prévu de l'enlever complètement. Relance à faire aux services techniques.

Est-il prévu une journée conviviale pour les conseillers ? Oui et comme c'est la dernière année du mandat proposition de le faire sur 2 jours (Alsace ou autre) en octobre. Décision prise au prochain CM.

Christophe Eusèbe : Y aura-t-il un accueil des nouveaux arrivants ? Oui, en même temps que le forum des associations le 6 septembre. A organiser.

Joël Broyer : à l'entrée de Chaux, un câble téléphonique pend. La casse a été signalée, Orange est venu réparer le câble, mais ne l'a pas retendu. Anne-Marie a fait une nouvelle demande d'intervention.

Christophe Eusèbe : A-t-on un retour sur la campagne anti-déjection canine ? à l'accueil, une dizaine d'affiches retirées. Le matériel pour bomber les rues « Trottoir et pas Crottoir » est prêt et disponible. Y a-t-il des volontaires ?

Michel Blanchet : Retour sur le piégeage des frelons asiatiques : 477 frelons asiatiques capturés ; 2 apiculteurs ont fait le suivi bénévolement. Un geste sera fait à titre de remerciement.

Pas de retour pour la dépose de la ligne Fibre entre Jujurieux et La Combe. Un RDV avec notre conseiller SIEA, M. Laurent Mahé, est pris pour le mardi 24 juin, au cours duquel la demande lui sera faite.

Dominique Dejon a coupé le bois entre Chaux et Vieillard ; il va l'évacuer les 28 juin et 5 juillet. Il a aussi coupé en-dessus du barrage de l'usine ; cela nous a rapporté 384€.

Mme Lambert, esthéticienne installée impasse du Maréchal Ferrant, a demandé la pose d'un chevalet sur la rue de l'église. Une réponse lui sera apportée.

La route de Breignes, route départementale, sera regoudronnée prochainement par le département

Mercredi 18 juin à 10h, réunion sur le programme de travaux des routes départementales sur notre territoire communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

Approuvé en séance du Conseil Municipal le 22 juillet 2025

SIGNATURES	
Le Maire	Le Secrétaire de Séance
Anne BOLLACHE	Madame Odile ARBILLAT
	

Affiché en mairie et sur le site internet le 23 - 07 - 2025

